



Organisme notifié n° 0071
DDC/72/D011315-D4-1

DECISION n° F-04-A-229 du 29 mars 2004

ADDITIF n° 2 au
CERTIFICAT D'APPROBATION C.E. DE TYPE

n° F-01-A-011 du 1 août 2001

Le présent additif concerne l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique type AMK-xy faisant l'objet du certificat précité, qui diffère du type précité, par le fait de pouvoir utiliser le dispositif indicateur suivant :

N°	FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
9	MASTER-K	CANDY-Ex / IPSI-N	LNE n° 04-05

Et,

Lorsque l'instrument de pesage à fonctionnement non automatique type AMK-xy reçoit les capteurs numérique cités dans le certificat d'approbation CE de type n° F-01-A-011 du 1^{er} août 2001, la boîte de raccordement ne nécessite pas de scellement.

Les autres caractéristiques fixées par le certificat précité restent inchangées.

Pour le Directeur Général
Directrice Certification et Développement

Laurence DAGALLIER